

**Assemblée générale des actionnaires
de Maroc Telecom
30 mars 2006**

Maroc Telecom a tenu son assemblée générale des actionnaires le jeudi 30 mars 2006 au palais des congrès Mohammed VI de Skhirat.

L'Assemblée générale a approuvé à titre ordinaire, à plus de 99% des voix :

- les rapports et comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ;
- les conventions visées par le rapport spécial des Commissaires aux Comptes ;
- l'affectation des résultats de l'exercice 2005 ;
- la ratification de la cooptation de M. Chakib Benmoussa pour la durée restant à courir jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire de 2007

L'Assemblée générale statuant à titre extraordinaire, a voté à plus de 99% pour :

- la réduction du capital non motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale de l'action ;
- la modification corrélative de l'article 4 des statuts de la Société ;
- l'autorisation à donner au Directoire à l'effet de consentir des options d'achat ou de souscription d'actions de la Société. Sur ce point, et à la demande du Conseil de surveillance, il a été précisé que seules des options d'achat pourront être consenties afin d'éviter la dilution des actionnaires existants.
- les pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les comptes sociaux et consolidés de Maroc Telecom, audités et arrêtés au 31 décembre 2005, ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes, tels qu'ils ont été publiés dans le «Le Matin du Sahara», «Es-Sahara Al Maghribia» et dans le Bulletin Officiel au Maroc, ainsi que dans le journal «Les Echos» et dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires en France, n'ont subi aucune modification depuis leur publication.

Le détail des résultats du vote sont disponibles sur le site de Maroc Telecom www.iam.ma.

Pour avis
Le Président du Directoire